

LES AVENTURIERS DE LA GREFFE

Ils avaient cru aux boniments
De ces commerciaux-capillaires,
Qui promettaient deux mille implants
Et des cheveux spectaculaires.

A l'arrivée, le résultat
N'était vraiment pas très coquet :
Cuir chevelu en piètre état
Et une échelle de perroquet*.

Qui fut l'auteur de ces désastres ?
Un chirurgien, vrai spécialiste ?
Ne cherchez pas, même dans les astres,
C'est un greffe-tout** généraliste.

Moralité : Pour éviter pareil destin, choisissez bien un chirurgien !

LA QUALIFICATION GARANTIT LA COMPETENCE... ET LA SECURITE DES PATIENTS.

RAPPEL : La greffe de cheveux – technique lambeau/bandelette découpés au bistouri dans la nuque – est un **ACTE DE CHIRURGIE ESTHETIQUE** (Académie Nationale de Médecine, Académie Nationale de Chirurgie, Conseil National de l'Ordre des Médecins), qui ne peut être pratiqué que par un chirurgien qualifié en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, dans un établissement agréé par les autorités sanitaires conformément aux décrets du 11 juillet 2005, qui encadrent la pratique de la chirurgie esthétique : Journal Officiel du 12 juillet 2005 sur www.legifrance.gouv.fr Ministère de la Santé et des Solidarités.

* Echelle de perroquet : Cicatrice en « échelle de perroquet » signifie que les deux berges de la plaie résultant de la découpe du lambeau au bistouri dans la nuque, ont donné une vilaine cicatrice du fait, qu'en cicatrisant – la suture ayant été réalisée par un pseudo chirurgien -, les points de suture se sont décalés, d'où l'aspect en « échelle de perroquet. »

** Greffe-tout : pseudo chirurgien, qui grefferait même un chauve, avec comme argument : « Vous verrez, après la greffe, vous ne serez plus chauve, mais simplement dégarni ! » Business is business !